Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

L'Inspecteur général des institutions financières

Rapport annuel 1991-1992

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Inspecteur général des institutions financières

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-15270-4
ISSN 0825-5903
© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1992.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée aux Finances,

Louise Robic

Québec, octobre 1992

Madame Louise Robic
Ministre déléguée aux Finances
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1992.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'inspecteur général des institutions financières,

Jean-Marie Bouchard

Québec, septembre 1992

Table des matières

Introduction 9

Bureau de l'Inspecteur général des institutions financières 11

Recherche 11

Affaires juridiques 11

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances 13

Direction générale des assurances 13

Permis 13

Contrôle et inspection 13

Publications 14

Modifications réglementaires 14

Contrôle et surveillance des intermédiaires de marché 17

Direction générale des intermédiaires de marché 17

Certification 17

Inspections et poursuites 17

Mise en place de la Loi sur les intermédiaires de marché 17

Loi sur le courtage immobilier 17

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts 18

Direction générale des institutions de dépôts 18

Information et études financières 18

Sociétés de fiducie et d'épargne 18

Caisses d'épargne et de crédit 19

Administration générale et enregistrement des entreprises 21

Direction générale de l'administration et des entreprises 21

Communications 21

Ressources humaines 21

Ressources matérielles et financières 22

Organisation et technologie 22

Constitution et dissolution de corporations 23

Fichier central des entreprises 24

Services aux citoyens 27

Assurances et intermédiaires de marché 27

Institutions de dépôts 27

Entreprises 27

Renseignements généraux 27

Salons et expositions 27

Communautés culturelles 28

Annexes 29

Organigramme, dépenses, revenus, responsables, personnel autorisé :

— Bureau de l'Inspecteur général 29

— Régie de l'assurance-dépôts du Québec 31

— Direction générale des assurances 32

— Direction générale des intermédiaires de marché 33

— Direction générale des institutions de dépôts 34

— Direction générale de l'administration et des entreprises 35

Liste des lois mettant en cause l'Inspecteur général des institutions financières 37

État annuel des permis accordés aux compagnies étrangères au cours de l'année financière 1991-1992 39

Introduction

Le présent rapport marque la neuvième année d'activité de l'Inspecteur général des institutions financières, organisme créé par la loi 94 (L.R.Q., c. I-11.1).

Sous l'autorité de l'Inspecteur général, cet organisme a pour mission d'assurer la surveillance et le contrôle des institutions financières et des intermédiaires de marché exerçant au Québec.

Son action, qui se situe autant au plan de la législation et de la réglementation que de l'application des lois, couvre quatre grands secteurs: les assurances, les intermédiaires de marché, les institutions de dépôts et les entreprises.

L'organisme exerce d'abord son rôle de contrôle et de surveillance auprès des compagnies d'assurances pour lesquelles il propose une législation et des normes adaptées, délivre des permis aux institutions qui s'y conforment et régit leurs activités en regard de l'intérêt du public, tout en veillant au développement harmonieux de cette industrie. De plus, il doit encadrer et surveiller les intermédiaires de marché et les organismes d'autoréglementation prévus.

L'Inspecteur général exerce aussi ce rôle auprès des quelque 1 400 institutions de dépôts que constituent les caisses d'épargne et de crédit et les sociétés de fiducie et d'épargne.

Le phénomène du décloisonnement des institutions financières, par lequel le Québec fait toujours figure de chef de file au Canada, a permis aux compagnies d'assurances, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne, aux caisses d'épargne et de crédit ainsi qu'aux intermédiaires de marché de moderniser leurs cadres d'exploitation et d'élargir leurs champs d'activités. En contrepartie, l'Inspecteur général des institutions financières s'est vu accorder une responsabilité plus grande en ce qui regarde la surveillance et le contrôle de ces institutions et de ces intermédiaires de marché afin de protéger le public.

L'Inspecteur général intervient, en outre, dans le secteur des compagnies qui détiennent une charte du Québec. Il veille d'abord à ce qu'elles évoluent dans un cadre juridique adapté aux réalités nord-américaines. Il donne ensuite l'existence légale aux nouvelles compagnies ainsi qu'aux corporations sans but lucratif, modifie les actes constitutifs et assure leur extinction légale. Enfin, l'Inspecteur général maintient un fichier central de toutes les entreprises qui exercent leurs activités au Québec.

Bureau de l'Inspecteur général des institutions financières

Le Bureau de l'Inspecteur général des institutions financières regroupe la Direction de la recherche ainsi que la Direction des affaires juridiques.

Recherche

La Direction de la recherche est responsable d'études financières, économiques et législatives dans tous les domaines de responsabilité de l'Inspecteur général.

Elle comporte un Service des institutions financières chargé notamment de suivre l'évolution de l'encadrement réglementaire qui régit les activités des institutions financières et de faire des recommandations à cet égard. Ce service produit en cours d'année des synthèses statistiques, dont une analyse comparative des institutions financières et divers autres travaux à la demande de l'Inspecteur général.

La Direction de la recherche comporte également un Service des associations et des entreprises qui oeuvre principalement à la réforme du droit des associations et des entreprises constituées au Québec ou qui y exercent une activité.

Au cours de l'exercice 1991-1992, ce service a poursuivi les travaux nécessaires à l'élaboration de la réforme du droit des associations. En plus de collaborer avec le ministère de la Justice aux travaux relatifs à la réforme du Code civil du Québec, il a élaboré avec ce dernier un projet de politique relative à la publicité des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

Affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques agit à titre de conseiller juridique de l'Inspecteur général des institutions financières et de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Elle dispense les conseils légaux à leur intention, rédige des projets de lois et de règlements, représente au besoin ces organismes devant les tribunaux et, généralement, remplit tous les mandats d'ordre juridique qui lui sont confiés.

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances

Direction générale des assurances

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant qui est un adjoint de l'Inspecteur général, la Direction générale des assurances surveille et contrôle les assureurs qui exercent leurs activités au Québec dans le but de protéger les assurés. Elle veille également à ce que l'industrie évolue dans un cadre juridique qui favorise son développement et informe les divers intervenants du milieu sur l'état, l'évolution et les tendances générales des affaires d'assurance au Québec.

Réalisations

Permis

Les permis d'assureurs sont délivrés au nom de l'Inspecteur général par la Direction générale des assurances. Au 31 mars 1992, 415 permis d'assureurs exerçant leurs activités au Québec étaient en vigueur. De ce nombre, 284 permis d'assureurs ont été délivrés à des compagnies à fonds social, 54 à des mutuelles, 29 à des sociétés de secours mutuels, 6 à des compagnies d'assurance funéraire, 39 à des sociétés mutuelles d'assurance et 3 à des corporations professionnelles qui ont opté pour la création de leur fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle.

Contrôle et inspection

Dans le domaine des assurances de personnes, la Direction générale des assurances a effectué une analyse financière sommaire pour tous les assureurs titulaires d'un permis. Un examen spécifique a également été effectué pour un assureur à charte du Québec.

Un contrôle financier détaillé et une inspection sur place ont de plus été faits auprès de neuf assureurs à charte du Québec, soit quatre compagnies, quatre sociétés de secours mutuels et une compagnie d'assurance funéraire.

Les provisions techniques et les réserves inscrites aux états financiers de quatre compagnies ont fait l'objet de l'inspection prévue par la Loi sur les assurances. De même, une inspection actuarielle a été effectuée auprès d'une compagnie à charte extraprovinciale. Il y a eu également un contrôle actuariel périodique pour deux compagnies et quatre sociétés de secours mutuels.

Par ailleurs, des contrôles, des examens sur place et des suivis particuliers ont été rigoureusement effectués à l'égard de Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie.

Dès la réception en mars 1991 des états financiers au 31 décembre 1990 de Les Coopérants, la Direction générale des assurances a procédé à l'analyse de la situation financière de cet assureur. Cette analyse a été suivie par un examen au siège social de la société en avril de la même année. Cet examen portait notamment sur la situation financière du Groupe Coopérants Inc., le holding en aval de Les Coopérants. De plus, dans le cadre du projet de démutualisation de Les Coopérants, la Direction générale des assurances a procédé à une analyse du projet et du rapport d'évaluation de l'assureur.

Au début mai, l'Inspecteur général rencontrait les administrateurs de Les Coopérants afin de leur soumettre un plan de redressement fondé sur un contrôle rigoureux.

L'Inspecteur général est en discussion avec d'éventuels acquéreurs et suit particulièrement le dossier d'un acquéreur étranger. Le 12 juin 1991, il y a eu présentation du projet de loi 287 (privé) visant à transformer la compagnie mutuelle en compagnie à capital-actions détenue par une corporation mutuelle de gestion contrôlée par les assurés.

Le 1er juillet 1991, l'Inspecteur général émettait un permis d'assureur pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1991 afin de tenir compte du plan de redressement.

De juillet à octobre 1991, la Direction générale des assurances a procédé à un suivi exhaustif du plan de redressement et de la situation financière de Les Coopérants, comprenant notamment une évaluation continue des capitaux et de la valeur marchande de la société.

Le 30 octobre 1991, le permis d'assureur était prolongé sans date limite pour permettre les négociations en cours avec des acheteurs éventuels. Le 31 octobre 1991, une entente était conclue entre l'Inspecteur général et la Société d'indemnisation en assurance de personnes (SIAP), par laquelle celle-ci s'engageait à protéger tous les détenteurs de police de Les Coopérants contre toute perte. Le 12 novembre 1991, l'Inspecteur général jugeait acceptable l'entente intervenue le 11 novembre 1991 entre la SIAP, l'Industrielle-Alliance et Les Coopérants. Tout au long de l'année, la Direction générale des assurances s'est impliquée activement dans les négociations entre Les Coopérants, la SIAP et des investisseurs et acheteurs

potentiels. Elle a procédé également à une analyse détaillée de toutes les offres reçues.

Toutefois, le 30 décembre 1991 la SIAP se retirait de cette entente, ce qui força l'Inspecteur général à prendre en charge, le 3 janvier 1992, l'administration provisoire de Les Coopérants et à présenter en Cour supérieure une requête en liquidation.

En assurance de dommages, la Direction générale des assurances a procédé à une analyse financière et actuarielle sommaire, pour l'année 1990, de tous les assureurs titulaires d'un permis et au contrôle périodique de 71 d'entre eux, dont 19 ont également fait l'objet d'un contrôle actuariel de leurs provisions. De plus, une inspection sur place a été faite chez 19 assureurs d'assurance de dommages.

Il faut également souligner que ces 19 assureurs d'assurance de dommages ont fait l'objet d'un contrôle financier détaillé et d'un contrôle actuariel sur place de leurs provisions inscrites à leurs états financiers. De plus, une inspection sur place a été faite chez le Groupe Promutuel Fédération de Sociétés Mutuelles d'Assurance Générale ainsi que chez la Corporation de Fonds de garantie du Groupe Promutuel.

En assurance automobile, les assureurs ont déposé 679 modifications à leur manuel de tarification au cours de l'année et la Direction générale des assurances en a examiné 776 qui ont été par la suite transmises à la Direction de la surveillance des pratiques et des intermédiaires pour des fins de consultation par le public.

Publications

En mai 1991, il y a eu publication, dans la *Gazette officielle du Québec*, du Tableau récapitulatif des états annuels des assureurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990, conformément à la Loi sur les assurances. En juin 1991, le Rapport annuel sur les assurances de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'année 1990 a été déposé à l'Assemblée nationale.

Cette promptitude à procéder à la confection et à la publication du Tableau récapitulatif et du Rapport annuel fait en sorte que le Québec est demeuré la province canadienne qui publie le plus rapidement les données récentes sur les assureurs et le marché des assurances.

L'Inspecteur général a toujours comme objectif d'informer, le plus adéquatement possible et dans un délai relativement restreint, les divers intervenants du milieu des assurances et les citoyens sur l'état des affaires de tous les assureurs et sur les tendances générales du marché pour l'année ayant pris fin le 31 décembre précédent.

De plus, le Rapport sur la tarification en assurance automobile au Québec en 1990 a été publié conformément aux exigences de la Loi sur l'assurance automobile.

Modifications réglementaires

Au cours de l'exercice, des modifications ont été apportées au Règlement d'application de la Loi sur les assurances afin de donner suite aux nouvelles dispositions de la Loi sur les assurances portant sur le contrôle de la propriété des assureurs québécois et leurs pouvoirs de placements, qui ont été adoptées au cours de l'exercice précédent.

Ventilation selon les types de chartes et les catégories d'assurances du nombre d'assureurs titulaires, au 31 mars 1992, d'un permis pour exercer au Québec

Classes de titulaires de permis d'assureurs selon la charte	Fonds social				Mutuelles				Total			
	Ass. de personnes	Ass. de dommages	Ass. de pers. et de dommages	Total	Ass de. personnes	Ass. de dommages	Ass. de pers. et de dommages	Total	Ass. de personnes	Ass. de dommages	Ass. de pers. et de dommages	Total
Compagnies d'assurances												
Charte du Québec	13	16	2	31	6	5		11	19	21	2	42
Charte d'une autre province	1	9		10	2			2	3	9	0	12
Charte du Canada	45	69	1	115	8	2		10	53	71	1	125
Charte d'un état ou pays étranger	44	78	6	128	19	12		31	63	90	6	159
Sous-total	**103**	**172**	**9**	**284**	**35**	**19**	**0**	**54**	**138**	**191**	**9**	**338**
Société de secours mutuels												
Charte du Québec				0	9			9	9	0	0	9
Charte d'une autre province				0				0	0	0	0	0
Charte du Canada				0	9			9	9	0	0	9
Charte d'un état ou pays étranger				0	11			11	11	0	0	11
Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**	**29**	**0**	**0**	**29**	**29**	**0**	**0**	**29**
Compagnies d'assurance funéraire	**6**			**6**				**0**	**6**	**0**	**0**	**6**
Sociétés mutuelles d'assurance				**0**		**39**		**39**	**0**	**39**	**0**	**39**
Corporations professionnelles				**0**		**3**		**3**	**0**	**3**	**0**	**3**
Total	**109**	**172**	**9**	**290**	**64**	**61**	**0**	**125**	**173**	**233**	**9**	**415**

Contrôle et surveillance des intermédiaires de marché

Direction générale des intermédiaires de marché

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant qui est l'adjoint de l'Inspecteur général, la Direction générale des intermédiaires de marché contrôle et surveille les intermédiaires de marché sous la juridiction de l'organisme. Elle assure également la surveillance des organismes d'autoréglementation créés par la Loi sur les intermédiaires de marché (L.R.Q., c.I-15.1).

La Direction générale a également pour objectif d'offrir au public, d'une part, la protection qu'il requiert dans ses relations avec les intermédiaires de marché et, d'autre part, les informations et l'assistance nécessaires sur toute question reliée aux assurances.

La Direction de la surveillance des pratiques et des intermédiaires est responsable du Service de l'émission des certificats et des deux services de surveillance des pratiques de Québec et Montréal.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les intermédiaires de marché (L.R.Q., c.I-15.1), le 1er septembre 1991, la Direction générale s'occupe de l'émission des certificats aux cabinets multidisciplinaires et à certains planificateurs financiers. Ces derniers, comme toute autre personne utilisant le titre de planificateur financier, doivent être titulaires d'un diplôme décerné par l'Institut québécois de planification financière. De plus, la Direction est responsable de l'encadrement des organismes d'autoréglementation, soit le Conseil des assurances de personnes, le Conseil des assurances de dommages, l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec et l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec.

Réalisations

Certification

Depuis le 1er septembre 1991, l'émission des certificats d'agents et de courtiers en assurance, ainsi que d'experts en sinistres, relève des deux Conseils précités.

Par ailleurs, l'Inspecteur général a délivré aux cabinets multidisciplinaires 233 certificats les autorisant à agir au Québec.

Inspections et poursuites

Au cours de l'exercice, la Direction a procédé à l'inspection sur place de 52 intermédiaires de marché afin de s'assurer du respect des lois et règlements sous son administration.

Suite à la réception de plaintes, la Direction a mené durant l'exercice 60 enquêtes sur des intermédiaires de marché, à la suite desquelles, certains de ceux-ci ont été poursuivis sous 60 chefs d'accusation. De plus, 26 condamnations ont été obtenues contre des intermédiaires de marché en assurance.

Mise en place de la Loi sur les intermédiaires de marché

L'ensemble de la réglementation afférente à la Loi sur les intermédiaires de marché a été adopté par décrets le 17 juillet 1991 et la loi est entrée pleinement en vigueur le 1er septembre qui a suivi.

Au cours de cette période, tout en maintenant une communication soutenue avec le Conseil des assurances de personnes, le Conseil des assurances de dommages, l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec, l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec et l'Institut québécois de planification financière, la Direction générale des intermédiaires de marché a complété la mise en opération des mécanismes nécessaires à l'accomplissement du nouveau rôle de l'Inspecteur général.

Loi sur le courtage immobilier

Certains articles du projet de loi 153, sanctionné le 20 juin 1991, sont entrés en vigueur pendant l'exercice et le gouvernement a procédé à la nomination des membres du premier conseil d'administration de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec. Celle-ci a présentement le mandat d'élaborer les projets de règlements devant être soumis au gouvernement pour approbation et devant mener à l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi au cours de l'année 1993.

De son côté, la Direction générale des intermédiaires de marché a, à certains égards, apporté un support à l'Association et a amorcé le travail préparatoire requis en matière de règlements du gouvernement.

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts

Direction générale des institutions de dépôts

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant qui est un adjoint de l'Inspecteur général, la Direction générale des institutions de dépôts est responsable de la surveillance et du contrôle des institutions de dépôts (à l'exception des banques) qui exercent leurs activités au Québec. Elle voit à l'administration des lois et règlements qui régissent les sociétés de fiducie et d'épargne ainsi que les caisses d'épargne et de crédit.

Dans le cadre de ces lois, la Direction générale est responsable de l'examen des requêtes pour l'obtention de permis d'opération, pour la constitution de sociétés, pour la délivrance de lettres patentes supplémentaires et de toutes autres requêtes soumises à l'Inspecteur général. Ses principales activités consistent à suivre la situation financière des institutions de dépôts, à effectuer les inspections requises et à proposer les interventions appropriées à l'Inspecteur général. Elle reçoit également les demandes d'information et les plaintes du public à l'égard des institutions de dépôts.

La Direction générale comprend trois directions : la Direction de l'information et des études financières, la Direction des sociétés de fiducie et d'épargne et la Direction des caisses d'épargne et de crédit.

Mandats et réalisations

Information et études financières

La Direction de l'information et des études financières a pour mandat de suivre l'évolution de la situation financière des institutions de dépôts et d'apporter un support technique à la Direction des caisses d'épargne et de crédit ainsi qu'à la Direction des sociétés de fiducie et d'épargne. Ce mandat se réalise notamment en assurant la gestion de la divulgation financière, en faisant rapport à chaque trimestre sur l'évolution de la situation financière de chaque institution selon le mode préalerte et en assurant la gestion des banques de données sur toutes les institutions de dépôts. La Direction réalise également des études financières d'ensemble sur le secteur des institutions de dépôts et sur les risques associés à leurs activités. Enfin, la Direction assure le traitement des plaintes et des demandes de renseignements du public.

Au cours de l'exercice 1991-1992, en plus des activités régulières, la Direction a participé avec les représentants des autres juridictions aux travaux relatifs à la révision des principes comptables devant s'appliquer aux sociétés de fiducie et d'épargne, de même qu'à la mise au point d'un formulaire harmonisé de divulgation financière. De plus, l'amélioration des systèmes d'information se rapportant à la surveillance des institutions de dépôts a constitué une priorité de l'année. Enfin, la Direction a procédé à la préparation du rapport annuel sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et de celui sur les caisses d'épargne et de crédit. Ces rapport sont exigés en vertu des lois qui régissent ces institutions.

Sociétés de fiducie et d'épargne

La Direction des sociétés de fiducie et d'épargne a comme mandat d'effectuer la surveillance financière et le contrôle administratif des sociétés de fiducie et d'épargne opérant au Québec dans le cadre de la loi qui les régit. Ce mandat se réalise notamment en suivant l'évolution de la situation financière des sociétés de fiducie et d'épargne, en effectuant les enquêtes et inspections requises pour assurer le respect de la loi, en produisant des rapports de surveillance et de contrôle, en proposant les interventions requises, en étudiant les requêtes présentées dans le cadre de la loi et en faisant les recommandations appropriées en matière de constitution, demandes de permis et autres autorisations relevant de la Ministre ou de l'Inspecteur général des institutions financières.

Au cours de l'exercice 1991-1992, la Direction a procédé à l'analyse financière de toutes les sociétés de fiducie et d'épargne opérant au Québec, tant celles à charte du Québec que celles à charte extraprovinciale. Elle a également réalisé l'inspection de toutes les sociétés à charte du Québec. De plus, un suivi trimestriel de l'évolution de la situation financière de toutes les sociétés opérant au Québec a permis d'indiquer aux sociétés les ajustements nécessaires au respect de la loi et à de saines pratiques financières, administratives et commerciales. La Direction a aussi traité un dossier de fusion d'une société d'épargne à une société de fiducie ainsi que celui de l'intégration des activités d'une société d'épargne et d'une société de fiducie à une banque à charte. Enfin, la Direction a renforcé ses mécanismes de surveillance et de contrôle compte tenu du contexte économique actuel et plusieurs sociétés ont été astreintes à une divulgation mensuelle de l'évolution de leur situation financière.

Caisses d'épargne et de crédit

La Direction des caisses d'épargne et de crédit est responsable de la surveillance financière et du contrôle administratif des caisses d'épargne et de crédit dans le cadre de la loi qui les régit.

À cette fin, la Direction suit l'évolution de la situation financière des caisses d'épargne et de crédit et fait toute inspection requise. Elle effectue les enquêtes et inspections nécessaires pour assurer le respect de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et fait rapport sur la situation de chaque institution et propose les interventions requises.

Au cours de l'exercice 1991-1992, la Direction a procédé à l'examen et à l'inspection sur place de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, de la Corporation du fonds de sécurité de la Confédération Desjardins, de la Caisse centrale Desjardins du Québec, de la Société financière des caisses Desjardins inc., de la Société de services des caisses Desjardins inc. et des onze fédérations des caisses populaires et d'économie Desjardins. Les caisses ont également été examinées et 125 d'entre elles, dont Les Mutuellistes, ont fait l'objet d'une inspection sur place.

Cet examen a également comporté une analyse financière des institutions concernées, l'étude des rapports d'inspection et de vérification produits par le Secteur inspection et vérification de la Confédération Desjardins.

La Direction étudie également les requêtes présentées dans le cadre de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et fait les recommandations appropriées; notamment, 451 demandes relatives aux statuts des caisses ont été approuvées.

Institutions relevant de la Direction générale des institutions de dépôts au 31 mars 1992

Sociétés d'épargne à charte du Québec	2
Sociétés d'épargne extraprovinciales et filiales bancaires	17
Sociétés de fiducie à charte du Québec	16
Sociétés de fiducie extraprovinciales	17
Mouvement Desjardins	
— Caisses affiliées	1 327
— Fédérations	11
— Confédération et corporations filiales	4
— Corporation de fonds de sécurité	1
— Caisse centrale	1
— Caisse non affiliée	1

Administration générale et enregistrement des entreprises

Direction générale de l'administration et des entreprises

Rôle

La Direction générale de l'administration et des entreprises assure, d'une part, le soutien professionnel, administratif et technique à tout l'organisme et à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec en ce qui a trait aux communications, à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'au développement de l'informatique et de la bureautique. D'autre part, elle assure la formation et la dissolution légales des corporations et maintient un fichier central de toutes les entreprises qui font affaires au Québec.

Mandats et réalisations

Communications

La Direction des communications coordonne toutes les activités de communication de l'Inspecteur général des institutions financières. Elle joue un rôle-conseil auprès des autorités de l'organisme en ce qui a trait aux stratégies de communication, aux relations publiques et aux relations avec la presse. Elle agit comme soutien professionnel et technique auprès des directions et services de l'Inspecteur général au plan des communications. La Direction des communications est également responsable de la rétroinformation pour l'ensemble des activités de l'organisme.

En 1991-1992, la Direction a tenu à jour l'ensemble des publications disponibles au grand public dans trois secteurs couverts par l'organisme, soit les assurances, les institutions de dépôts et les entreprises.

La Direction des communications a publié des revues de presse quotidiennes et hebdomadaires ainsi que des dossiers de presse thématiques. Elle a continué d'assurer, pour l'organisme, la traduction de divers documents de même que des services d'enregistrement vidéo et audio et des services de photographie. La Direction a aussi géré tous les formulaires produits et utilisés par l'organisme. En ce qui a trait aux communications internes, le « Bulletin » a conservé son rôle de véhicule principal de nouvelles auprès des employés.

La Direction a coordonné la participation de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec au Salon de l'Épargne-Placements de Québec et Montréal, ainsi qu'au Salon Info-Services Plus de Matane, en mai 1991. Elle a également réalisé une campagne d'information dans le cadre du programme ministériel de reconnaissance de l'excellence.

La Direction des communications a contribué à la réalisation des sept rapports annuels suivants préparés par les unités administratives concernées :

— le Rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières 1990-1991;

— le Rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec 1990;

— le Tableau récapitulatif des états annuels des assureurs 1990;

— le Rapport annuel sur les assurances 1990;

— le Rapport sur la tarification en assurance automobile au Québec 1991;

— le Rapport annuel sur les caisses d'épargne et de crédit 1990;

— le Rapport annuel sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne 1990.

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines exerce un rôle-conseil auprès des gestionnaires et des autorités de l'organisme relativement à la gestion de leurs ressources humaines. Elle assure à ces derniers un soutien professionnel, administratif et technique en ce qui concerne l'organisation administrative, la dotation, les conditions de travail, le développement du personnel de l'organisme, l'accès à l'égalité en emploi pour les membres des groupes cibles et l'aide aux employés, favorisant ainsi une saine gestion de ces ressources. De plus, elle assure à l'intérieur de l'organisme l'application des lois, règlements et directives en vigueur dans la fonction publique québécoise en matière de gestion des ressources humaines. La Direction apporte également son soutien à chacune des étapes du cycle budgétaire et assure le suivi de l'évolution des dépenses de traitement pour tout l'organisme.

La Direction a mis en place un plan d'action pour permettre de réduire l'écart existant en ce qui a trait aux absences pour maladie, invalidité et accident de travail de trois jours et moins, suite à une étude réalisée par l'Office des ressources humaines sur l'état de l'absentéisme dans la fonction publique du Québec pour les années 1989-1990 et 1990-1991 et à une compilation des statistiques pour notre organisme. Ce plan d'action s'est traduit par des rencontres avec tous

les gestionnaires, la mise en place de mesures de contrôle desdites absences et un suivi périodique afin de s'assurer que les mesures de contrôle soient bien efficaces.

La Direction a élaboré un questionnaire pour connaître l'opinion des employés concernant l'usage du tabac et l'a distribué à tous les employés de l'organisme. Après la compilation des données, une consultation a été effectuée auprès des instances syndicales et des comités de santé.

La Direction a poursuivi le programme de reconnaissance de l'excellence puisque, cette année, nous avons reçu quinze recommandations individuelles alors que trois dossiers de groupe ont été soumis.

La Direction a aussi procédé à l'implantation de la directive du Conseil du trésor concernant la classification et l'évaluation des emplois de niveau plus élevé de la catégorie du personnel professionnel. Cette implantation s'est traduite par des sessions de formation pour les gestionnaires et pour tout le personnel professionnel. Des sessions de formation ont également eu lieu pour les membres du comité formé pour l'évaluation des emplois professionnels de niveau plus élevé.

De plus, la Direction a procédé au recrutement de treize nouveaux employés et 34 promotions ont été accordées à des employés de l'organisme. Plusieurs mouvements de personnel ont été réalisés, dont une vingtaine de mutations et autant d'affectations.

Différentes activités d'accueil, de formation et de perfectionnement touchant notamment l'informatique, la bureautique ou le développement professionnel, ont été organisées pour le personnel de l'organisme. Quatre employés ont bénéficié de congés pour études avec traitement. Quarante-deux employés se sont prévalus de la politique des « petites bourses » (cours du soir) afin d'accroître leur formation académique et douze actuaires ont pu bénéficier de journées d'études pour se préparer aux examens de leur association professionnelle.

Quarante employés ont aussi participé à sept ateliers d'apprentissage de langue anglaise afin d'améliorer leurs communications avec la clientèle anglophone de l'organisme.

Dans le domaine de l'égalité en emploi, la direction a élaboré un programme d'accès à l'égalité pour les membres de communautés culturelles couvrant la période 1991-1994; ce programme vise à augmenter leur représentation dans les effectifs de l'organisme.

Pour ce qui est de l'aide individuelle, dix employés se sont prévalus du programme en vigueur chez l'Inspecteur général. De plus, un guide d'intervention a été élaboré afin de permettre aux gestionnaires d'intervenir adéquatement auprès de leurs employés qui sont aux prises avec des problèmes d'ordre personnel, se traduisant par un comportement ou un rendement insatisfaisant au travail.

L'Inspecteur général a donné suite à la directive gouvernementale d'instaurer un plan personnalisé de perfectionnement, s'adressant à tout le personnel d'encadrement (les cadres supérieurs et les cadres intermédiaires). De plus, huit employés professionnels se sont inscrits au nouveau programme de relève des cadres à l'intérieur de l'organisme.

Enfin, les gestionnaires ont aussi été sensibilisés sur l'éthique gouvernementale afin de donner suite aux préoccupations des organismes centraux.

Ressources matérielles et financières

La Direction des ressources matérielles et financières est notamment chargée de coordonner la préparation du budget, d'en contrôler l'évolution et d'assurer le contrôle des revenus et dépenses de l'organisme. Elle conseille et assiste les autorités et les gestionnaires dans la gestion des ressources matérielles, financières et documentaires, en conformité avec les lois, règlements et directives. Elle met à la disposition des usagers de l'organisme une bibliothèque et offre des services de documentation technique et d'information générale.

La Direction a dispensé aux gestionnaires de l'organisme des sessions d'information sur la planification budgétaire gouvernementale, les mécanismes de suivi budgétaire, les voyages hors-Québec et les contrats de services gouvernementaux. En outre, elle a procédé, en concertation avec la Direction générale des télécommunications du ministère des Communications, à la modernisation du système téléphonique de l'organisme en vue de permettre aux diverses directions d'améliorer la qualité des services offerts à leur clientèle respective. Enfin, elle a poursuivi des négociations avec le ministère des Approvisionnements et Services qui ont permis l'émission d'un certificat de conformité. Ce certificat permettra à l'organisme de relocaliser au rez-de-chaussée de l'édifice, les services à la clientèle de la Direction des entreprises et d'aménager une salle polyvalente en vue des réunions, conférences ou sessions de formation auxquelles participe le personnel de l'organisme.

Organisation et technologie

La Direction de l'organisation et de la technologie procure à l'ensemble des unités administratives de l'organisme l'expertise et le soutien technique dans le domaine de l'informatique, de la bureautique et de l'organisation du travail. Elle assure la gestion de l'information et des technologies s'y rattachant et ce, en conformité avec les politiques gouvernementales; elle dispense aux utilisateurs de ces technologies des

services de consultation, de formation, d'assistance, de développement et d'amélioration de systèmes et d'aide à la gestion; elle développe et gère l'environnement technologique nécessaire à l'utilisation efficace de l'informatique et de la bureautique; de plus, elle administre l'acquisition de biens et de services reliés à l'informatique ainsi que les budgets dits « informatiques ».

Durant l'exercice 1991-1992, la direction a fait les ajustements nécessaires pour l'introduction de la TPS et des modifications à la TVQ pour le système « PERFAC », système servant à la perception et à la facturation des droits exigibles en vertu des lois administrées par la Direction des entreprises. De plus, après un arrêt de quelques mois pour obtenir les autorisations nécessaires, le projet « CIDREQ », qui doit faire la refonte du fichier central des entreprises a redémarré avec une nouvelle équipe de réalisation.

Des mesures ont été mises en place pour faciliter la gestion budgétaire et le développement des ressources humaines.

La refonte du système de tarification automobile s'est poursuivie alors qu'un système a été développé pour constituer le « registre des caisses d'épargne et de crédit ». Un autre est en cours de développement pour le « registre des cabinets multidisciplinaires et des planificateurs financiers »; pour ce dernier, la fonction création et tenue à jour du registre est déjà opérationnelle.

La direction a mis en place le réseau bureautique de la Direction générale de l'administration et des entreprises.

Dans sa poursuite d'un cadre formel de gestion des technologies de l'information, un plan directeur a été approuvé à l'interne et transmis au ministère des Communications pour avis. Il sera déposé au Conseil du trésor au début de la prochaine année.

Constitution et dissolution de corporations

La Direction des entreprises regroupe le Service de l'immatriculation, le Service de la diffusion de l'information et le Service des opérations régionales de Montréal. Son rôle est de donner l'existence légale aux compagnies et aux corporations sans but lucratif et de maintenir à jour un fichier regroupant toutes les entreprises faisant affaires au Québec.

Le Service de l'immatriculation et le Service des opérations régionales de Montréal constituent en corporation les personnes qui en font la demande, modifient au besoin les documents constitutifs de ces corporations et en assurent la dissolution légale. Ces services recueillent et mettent à la disposition du public les renseignements que les corporations sont tenues de leur faire parvenir annuellement. Ils délivrent aux corporations certains permis en vue de les autoriser à exercer leurs activités.

Statistiques 1991-1992

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38)

Partie IA :	
Dépôts de statuts de constitution	21 764
Dépôts de statuts de continuation	985
Dépôts de statuts de fusion	660
Dépôts de statuts de modification	7 437
Statuts de constitution enregistrés	19 209
Statuts de continuation enregistrés	801
Statuts de fusion enregistrés	606
Statuts de modification enregistrés	6 120
Avis relatifs à un changement d'adresse du siège social enregistrés	7 296
Avis relatifs à un changement dans la composition du conseil d'administration enregistrés	11 046
Partie III :	
Requêtes pour constitution en corporation	4 772
Requêtes pour lettres patentes supplémentaires	1 309
Lettres patentes	2 684
Lettres patentes supplémentaires	723
Changements de dénomination sociale (a. 21) :	
Règlements reçus	38
Règlements approuvés	40
Compagnies dissoutes :	
Dissolutions (a. 28)	2 555
Liquidations	13
Règlements divers (a. 87) :	
Changements de domicile légal ou de siège social	546
Changements du nombre des administrateurs	183
Demandes de :	
Réservations de dénomination sociale	15 186
Certificats de régularité	8 891
Copies de documents	50 606
Copies de documents certifiées	6 925
Informations fournies :	
Au comptoir	41 704
Par téléphone	310 796
Par correspondance	12 075

Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22)	
Certificats de reprise d'existence	180
Mises en demeure	16 899
Premier avis de dissolution	11 414
Deuxième avis de dissolution	5 072
Rapports annuels reçus + années antérieures	238 896
Rapports initiaux (prospectus) reçus	18 536
Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46)	
Permis accordés	114
Avis de changement d'agent	12
Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40)	
Constitutions, changements de dénomination sociale et modifications	45
Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71)	
Lettres patentes	46
Autres lois	33

Fichier central des entreprises

Le Service de la diffusion de l'information a pour mandat d'enregistrer et de maintenir à jour un fichier central des entreprises qui excercent leurs activités au Québec. De plus, il voit à développer des modes d'accès afin que le fichier soit un outil de travail et de planification pour l'ensemble du réseau gouvernemental. Pour ce faire, il traite tous les documents constitutifs et de mise à jour qui proviennent de sources légales et maintient des échanges constants avec sa clientèle sur les éléments d'information contenus dans les dossiers.

Le tableau ci-dessous présente, selon leur état, les groupes les plus représentatifs d'entreprises inscrites au Fichier central des entreprises, au 31 mars 1992.

État juridique des entreprises avec ou sans but lucratif[1]

Actives au Québec	722 300
N'opérant plus mais conservant leur charte	18 805
En concordat	771
En faillite	21 356
En instance de dissolution	1 758
Inactives au Québec	67 224
Établissements actifs	181 834
Dissoutes	275 895
Contrevenant au rapport annuel	81 332
Dissoutes pour non-production du rapport annuel	132 807

1 Les chiffres de ce tableau sont cumulatifs d'une année à l'autre et remontent, dans certains cas, au début du siècle. On conserve les dossiers de faillite et de dissolution pour fins d'archives.

Répartition des entreprises actives inscrites au Fichier central des entreprises selon les lois constitutives

A) Entreprises à but lucratif	
Particuliers seuls en affaires	311 924
Sociétés commerciales	88 432
Sociétés professionnelles	4 280
Sociétés en commandite	4 969
Loi spéciale du Canada	55
Loi sur les sociétés par actions (régime fédéral)	86 124
Compagnies à charte ontarienne	2 379
Compagnies à charte étrangère	1 447
Loi spéciale du Parlement de Québec	68
Loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques	126
Loi sur les assurances — section n° 1	33
Loi sur les compagnies — Partie I	15 938
Loi sur les banques	34
Loi sur les compagnies de fidéicommis	6
Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne	5
Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité	2
Loi sur les compagnies — Partie IA	150 505
Loi sur les syndicats d'élevage	1
Loi sur les compagnies minières	49
Fonds mutuels	100
Total	**666 477**
B) Entreprises à but non lucratif	
Associations sans but lucratif « bona fide »	1 966
Lois sur les SIDAC	47
Loi sur les coopératives, c. C-67.2	2 061
Loi spéciale du Canada[1]	779
Loi mixte non québécoise[1]	10
Loi sur les corporations canadiennes, partie II	2 275
Charte ontarienne	16
Charte étrangère	16
Loi spéciale du Parlement de Québec	747
Loi mixte du Québec[1]	121
Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre	12

Loi sur les assurances — section VIII (Sociétés de secours mutuels, assurance-vie)	10
Loi sur les cités et villes	323
Loi sur les clubs de pêche et de chasse	516
Loi sur les clubs de récréation	1 343
Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel	49
Loi sur les compagnies — Partie III	33 652
Loi sur les compagnies de cimetières	163
Loi sur les Chevaliers de Colomb	560
Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires	155
Loi sur la constitution de certaines églises	78
Loi sur les corporations de cimetières catholiques	19
Loi sur les fabriques	3 817
Loi sur les sociétés agricoles et laitières	87
Corporations à fonds de sécurité	2
Loi relativement à la constitution des évêques catholiques romains	323
Loi sur les sociétés d'agriculture	73
Loi sur les sociétés d'horticulture	5
Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance	15
Loi sur l'instruction publique	23
Loi sur les syndicats coopératifs	1
Loi sur les syndicats professionnels	1 346
Code municipal	1 239
Loi sur la Société d'habitation du Québec	660
Loi sur les services de santé et sur les services sociaux	372
Loi sur les corporations religieuses	654
Loi sur les marchés agricoles	10
Loi sur les villes minières	6
Loi sur les caisses d'épargne et de crédit	1 340
Municipalités régionales de comté	96
Loi sur la constitution des chambres de commerce (mixte)	182
Loi sur la légion canadienne et anciens combattants britanniques (mixte)	109
Loi modifiant la charte de la Fédération des scouts catholiques du Québec	274
Loi refondant la charte de la Société Saint-Jean-Baptiste du Québec	26
Loi sur la constitution de la Fédération des guides catholiques du Québec	16
Code des professions	75
Loi concernant les Indiens	78
Charte de la ville de Montréal	4
Charte de la ville de Québec	1
Loi modifiant la Loi sur la probation et sur les établissements de détention	26
Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik	2
Loi modifiant la Loi sur les assurances et autres dispositions législatives	42
Total	**55 822**

1 La Loi spéciale du Canada, la Loi mixte non québécoise et la Loi mixte du Québec ont été réparties dans d'autres lois.

Le Service de la diffusion de l'information dispose de 1 053 écrans dont 928 chez la clientèle de l'Inspecteur général et 125 chez l'Inspecteur général; 170 imprimantes dont 148 chez la clientèle de l'Inspecteur général et 22 chez l'Inspecteur général.

Les organismes détenant leurs propres téléregistres reliés au réseau ont accès au Fichier central des entreprises. Voici un tableau illustrant les consultations effectuées par ces organismes entre le 1er avril 1991 et le 31 mars 1992 :

Organismes	Consultations
Centre de recherche industrielle du Québec	39 278
Commission de la construction du Québec (depuis janvier 1992)	6 608
Commission de la protection de la langue française	11 776
Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec	126 213
Commission des normes du travail	237 881
Commission des valeurs mobilières du Québec	12 849
Curateur public (mars 1992 seulement)	14
Hydro-Québec	63 027
L'Inspecteur général des institutions financières :	
— Informatique	10 518
— Surveillance des pratiques et des intermédiaires	419
— Service de l'immatriculation (Montréal)	1 296 466
— Service de l'immatriculation (Québec)	1 267 940
— Service de la diffusion de l'information	2 517 836
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	281 923
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie	8 087
Ministère de la Justice (Montréal, Québec et autres régions)	612 094
Ministère de la Santé et des Services sociaux	3 571
Ministère de l'Énergie et des Ressources	4 333
Ministère de l'Environnement	125 230
Ministère des Affaires internationales	17 886
Ministère des Approvisionnements et Services	44 231
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (depuis juillet 1991)	1 942

Ministère des Transports	5 225
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	30 575
Ministère du Revenu	1 506 618
Ministère du Tourisme	6 054
Ministère du Travail	11 554
Office de la langue française	17 026
Office de la protection du consommateur	90 609
Office des personnes handicapées du Québec	745
Protecteur du citoyen (trois mois seulement)	41
Régie des entreprises de construction du Québec	102 337
Régie des loteries et courses du Québec	4 526
Régie des permis d'alcool du Québec	2 353
Régie du cinéma (trois mois seulement)	23
Société de l'assurance automobile du Québec	197 712
Sûreté du Québec (Montréal)	102 296
Vérificateur général	1 092
Total	**8 768 908**

Statistiques de télétraitement	
Recherches alphabétiques	554 906
Recherches numériques	579 609
Enregistrements	27 520
FREG + FRET (enregistrements de raisons sociales)	155 359
Modifications diverses	903 695
Modifications aux administrateurs	190 635
Cardex	3 149
Transactions diverses	102 963
Total	**2 517 836**

Répartition des fichiers affiliés au Fichier central des entreprises

Au 31 mars 1992, 180 fichiers affiliés étaient répartis dans 34 ministères et organismes de la façon suivante :

Ministères	
Affaires culturelles	4
Affaires municipales	1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	23
Approvisionnements et Services	1
Éducation	1
Énergie et Ressources	3
Environnement	8
Forêts	2
Industrie, Commerce et Technologie	3
Justice (Courtage immobilier)	2
Loisir, Chasse et Pêche	3
Revenu	2
Santé et Services sociaux	2
Tourisme	7
Transports	1
Travail (remplace la Régie de l'électricité et du gaz)	1
Sous-total	**64**

Organismes	
Centre de recherche industrielle du Québec	3
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2
Commission de formation professionnelle de l'Outaouais	1
Commission des normes du travail	2
Commission des valeurs mobilières du Québec	1
Consommation et Corporations Canada	1
Hydro-Québec	2
Institut québécois de la recherche sur la culture	1
L'Inspecteur général des institutions financières	3
Office de la langue française	83
Office des personnes handicapées du Québec	1
Office des professions du Québec	1
Office des services de garde à l'enfance	2
Régie des assurances agricoles du Québec	2
Régie des entreprises de construction du Québec	1
Régie des rentes du Québec	1
Société de l'assurance automobile du Québec	2
Télé-Université	7
Sous-total	**116**
Total	**180**

Enfin, le Service de la diffusion de l'information a donné suite à 900 demandes de listes ou statistiques qui ont généré 1 533 rapports d'extraction. Le Service à la clientèle a répondu à 29 380 appels téléphoniques provenant du réseau gouvernemental.

Services aux citoyens

Lorsque les citoyens confient à des institutions leurs ressources financières pour les faire fructifier ou encore pour se protéger, ils s'attendent à ce que ces institutions soient en bonne santé financière. C'est le rôle de l'Inspecteur général des institutions financières de surveiller et de contrôler ces institutions, comme le démontre le présent rapport.

Par ailleurs, quand les citoyens veulent avoir accès aux services qui sont à leur disposition, demander un renseignement ou porter plainte, ils sont en droit d'obtenir des actions rapides et des avis éclairés. C'est dans cette optique que l'Inspecteur général des institutions financières attache la plus haute importance à l'efficacité et à la rapidité des services qu'il peut offrir aux citoyens.

Dans le cadre de la politique gouvernementale en matière d'humanisation des services aux citoyens, l'Inspecteur général des institutions financières offre plusieurs portes d'entrée à ses diverses clientèles, tant dans le domaine des assurances et des intermédiaires de marché que dans le secteur des institutions de dépôts ou des entreprises.

Assurances et intermédiaires de marché

Les services de la surveillance des pratiques à Québec et à Montréal ont traité au cours de la dernière année, en assurance de personnes, 486 plaintes et ont répondu à 4 021 demandes de renseignements. En assurances générales, le nombre de plaintes traitées et de demandes de renseignements a atteint 639 et 16 722 respectivement. De plus, 7 831 appels téléphoniques de nature diverse ont été acheminés vers les autorités concernées.

Au Service de l'émission des certificats, 4 717 demandes d'informations ou de renseignements provenant du milieu des assurances ont été traitées. Les diverses transactions concernaient, notamment, les exigences relatives à la délivrance, au renouvellement, à la suspension et à l'annulation d'un certificat de cabinet multidisciplinaire ou d'un certificat de planificateur financier.

Institutions de dépôts

La Direction générale des institutions de dépôts répond aux demandes de renseignements du public et analyse les plaintes formulées par les usagers des institutions de dépôts.

En 1991-1992, la Direction a répondu à près de 1 600 demandes de renseignements, alors que 50 plaintes ont fait l'objet d'un suivi particulier. La majorité des plaintes trouvent leur solution à la suite d'une communication sommaire avec les institutions concernées; certaines ont nécessité des recherches plus approfondies. Dans certains cas, des vérifications ont dû être effectuées à l'occasion d'une visite d'inspection.

Entreprises

La Direction des entreprises met à la disposition de sa clientèle des services au comptoir à ses bureaux de Québec et de Montréal, de même que des écrans permettant au public d'avoir accès directement au Fichier central des entreprises et d'obtenir ainsi des renseignements sur les entreprises existantes au Québec. Ce service est aussi disponible au bureau du protonotaire au palais de justice de Montréal. À cela s'ajoute une équipe de préposés aux renseignements par téléphone de 33 personnes, soit dix-sept à Montréal et seize à Québec.

De plus, la Direction a implanté le guichet unique pour les demandeurs de services. C'est ainsi que le citoyen n'a qu'à se présenter à un seul endroit pour s'incorporer ou obtenir des renseignements sur une entreprise existante. La Direction utilise un système de perception et de facturation répondant mieux aux besoins de ses clients en plus de leur offrir la possibilité de payer par carte de crédit. La Direction possède aussi des télécopieurs pour ses bureaux de Québec et de Montréal afin de faciliter l'accès à ses services pour les citoyens qui préfèrent utiliser ce mode de communication.

Renseignements généraux

En matière de renseignements au public sur l'ensemble des activités de l'Inspecteur général des institutions financières, la Direction des communications joue toujours son rôle de point de chute et de répartiteur pour l'ensemble de l'organisme, tant en ce qui concerne les appels téléphoniques (renseignements généraux) que les demandes écrites. Par ailleurs, la Direction a distribué de nombreux exemplaires de diverses brochures ou dépliants disponibles gratuitement à ses bureaux, en plus des rapports annuels et des autres documents que l'on peut aussi s'y procurer.

Salons et expositions

Ces manifestations constituent le lieu privilégié de rencontre entre l'organisme et ses clientèles spécifiques, tant du côté des citoyens que du côté des autres exposants, notamment les institutions de dépôts, les assureurs et les intermédiaires de marché.

Au fil des ans, on a pu constater un intérêt soutenu des citoyens en ce qui a trait à la gestion de leurs finances personnelles et aux services qu'ils peuvent recevoir des différentes institutions, d'une part, et des ministères et organismes gouvernementaux engagés dans ce secteur, d'autre part.

C'est ainsi que l'Inspecteur général s'efforce de maintenir ce contact en coordonnant la participation de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec à différentes manifestations.

Communautés culturelles

L'Inspecteur général des institutions financières a soumis, en mars 1992, un projet au Fonds d'initiative du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration intitulé « Introduction aux assurances ». Le but poursuivi est de sensibiliser davantage l'immigrant sur l'assurance générale par le biais d'une publication adaptée à cette clientèle et aussi par des sessions d'information données par un personnel spécialisé de l'organisme. Le projet, qui devrait être étudié par le MCCI au cours de l'été 1992, vise les communautés culturelles déjà installées au Québec et les nouveaux arrivants (via les COFI, soit les centres d'orientation et de formation des immigrants).

Annexes

Organigramme

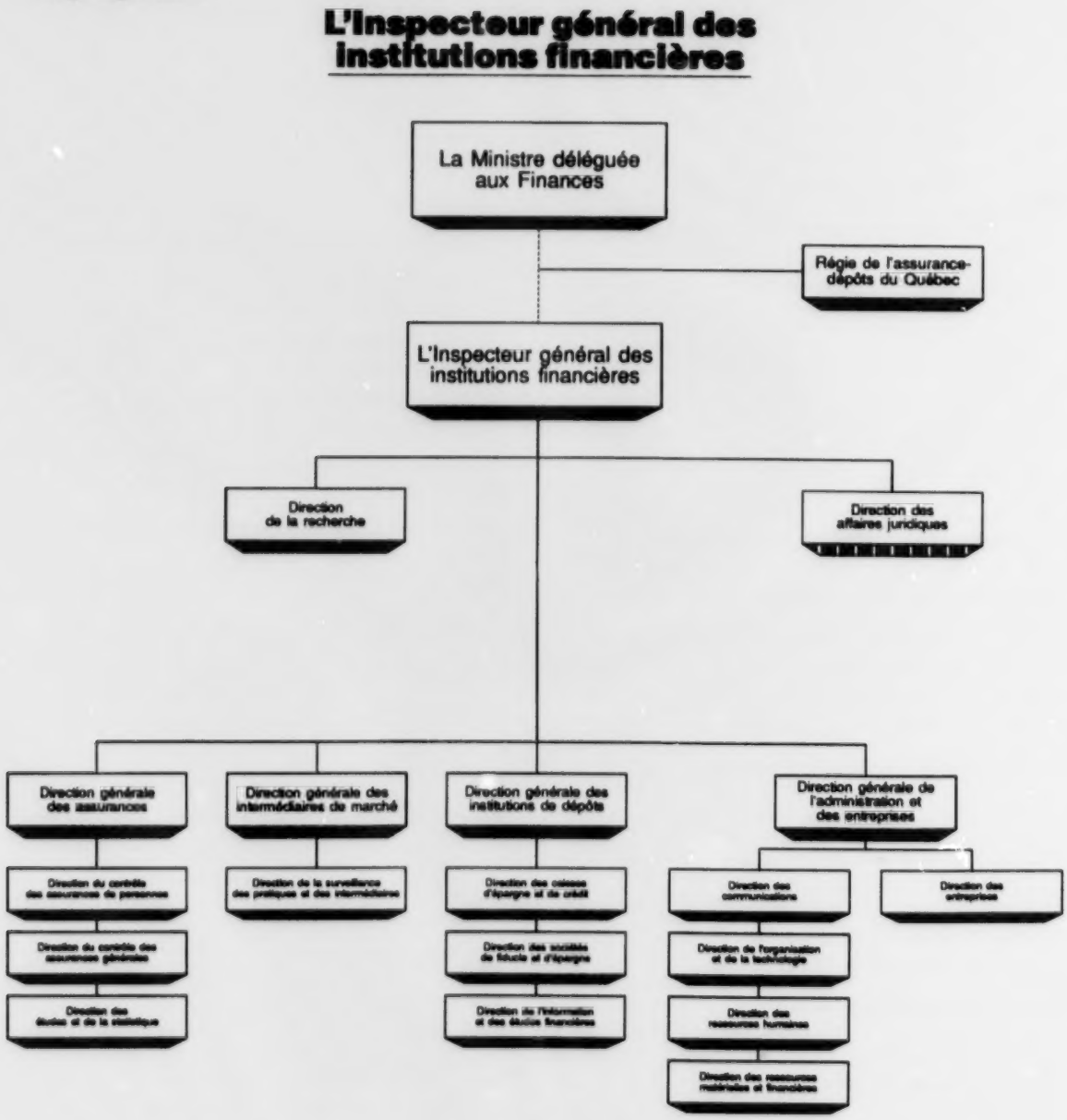

Dépenses	Crédits[1] 1991-1992	Dépenses[1] 1991-1992
		$
Contrôle et surveillance		
Des compagnies d'assurances	3 053 185	3 302 680
Des intermédiaires de marché	1 455 635	1 292 188
Des institutions de dépôts	3 717 295	3 809 519
Gestion du régime de l'assurance-dépôts[2]	313 110	313 810
Administration générale et enregistrement des entreprises[3]	13 849 575	12 650 718
Total	**22 388 800**	**21 368 915**

1 L'écart entre les crédits votés et les dépenses s'explique par l'effort consenti par l'organisme pour réduire ses dépenses générales de 148 895 $, ainsi que par les gels suivants : 150 000 $ à la supercatégorie « Fonctionnement — Personnel », 85 000 $ à la supercatégorie « Fonctionnement — Autres dépenses » et 107 600 $ à la supercatégorie « Capital ». En outre, un montant de 373 700 $ n'a pu être dépensé, vu les mesures de restrictions imposées quant au recrutement du personnel et aux services informatiques. De plus, une ristourne de 133 915 $ nous a été allouée par la Société immobilière du Québec.

2 La Régie de l'assurance-dépôts du Québec produit et dépose son propre rapport annuel. Elle a cependant des liens administratifs très étroits avec l'Inspecteur général des institutions financières. C'est la raison pour laquelle elle est inscrite dans ce tableau.

3 Le montant indiqué pour la Direction générale de l'administration et des entreprises comprend également les crédits du Bureau de l'Inspecteur général et de la Direction des affaires juridiques.

Revenus	1991-1992
Direction générale des assurances	
— cotisations des compagnies d'assurances	6 330 104 $
— permis des compagnies d'assurances	223 262 $
— certificats des courtiers et agents d'assurance[1]	(10 952) $
— constitution de compagnies d'assurances	10 818 $
	6 553 232 $
Direction générale des intermédiaires de marché	
— permis de planificateurs financiers	50 $
— permis de cabinets multidisciplinaires	68 391 $
— certificats d'experts en sinistres[1]	(46 956) $
	21 485 $
Direction générale des institutions de dépôts	
— cotisations des caisses d'épargne et de crédit	3 583 000 $
— cotisations des sociétés de fiducie et d'épargne	1 613 700 $
— permis des sociétés de fiducie et d'épargne	28 600 $
— constitution des sociétés de fiducie et d'épargne	3 491 $
— frais d'inspection	52 867 $
	5 281 658 $
Direction générale de l'administration et des entreprises	
— rapports annuels et initiaux	16 228 300 $
— créations et modifications de personnes morales	8 715 513 $
— Régie de l'assurance-dépôts du Québec :	
— Entente de services	373 763 $
	25 317 576 $
Autres revenus	31 751 $
Total	**37 205 702 $**

1 L'entrée en vigueur, le 1er septembre 1991, de la nouvelle Loi sur les intermédiaires de marché (L.R.Q., c.I-15.1) a délégué à de nouveaux organismes, soit le Conseil des assurances de personnes et le Conseil des assurances de dommages, la responsabilité de la certification des intermédiaires de marché. L'article 258 de la loi faisait obligation à l'Inspecteur général de remettre au Conseil des assurances de dommages l'équivalent de 7 mois (septembre à mars) des sommes pour les certificats qu'il avait délivrés pour l'année 1991-1992, soit 213 704,16 $. Ces revenus avaient été comptabilisés dans l'année financière 1990-1991. Le remboursement a été appliqué aux revenus de l'année 1991-1992, d'où présence de soldes négatifs pour deux sous-postes.

Les responsables (au 31 mars 1992)

L'inspecteur général des institutions financières
Me Jean-Marie Bouchard, B.A., LL.L., M. Fisc.

Surintendant des assurances
Richard Boivin

Surintendant des intermédiaires de marché
Alain Samson

Surintendant des institutions de dépôts
Fernand Gauthier

Directrice générale de l'administration et des entreprises
Louise Milhomme

Personnel autorisé (au 31 mars 1992)

Hors cadres	4
Cadres supérieurs	21
Cadres intermédiaires	13
Professionnels	150
Fonctionnaires	245
Total	**433**
Occasionnels et étudiants	24,3

Bureau de l'Inspecteur général

Hors cadre	1
Cadres supérieurs	2
Professionnels	11
Fonctionnaires	5
Total	**19**

Direction des affaires juridiques*

Fonctionnaires	5
Total	**5**

* Le personnel cadre et professionnel de la Direction des affaires juridiques ne figure pas dans ce tableau puisqu'il relève du ministère de la Justice.

Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Cadre supérieur	1
Professionnels	2
Fonctionnaires	2
Total	**5**

Organigramme

Direction générale des assurances

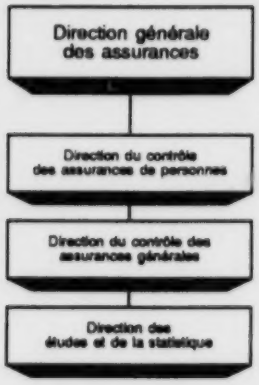

Budget de la Direction générale des assurances

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances	3 053 185 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1992)

Hors cadre	1
Cadres supérieurs	5
Professionnels	41
Fonctionnaires	19
Total	**66**
Occasionnels et étudiants	3

Les responsables (au 31 mars 1992)

Surintendant des assurances
Richard Boivin

Directeur du contrôle des assurances de personnes
Michel Noreau

Directeur adjoint du contrôle des assurances de personnes
Louis-Marie Houde

Directeur du contrôle des assurances générales
Normand Gosselin

Directeur adjoint du contrôle des assurances générales
Jean Côté

Directeur des études et de la statistique
Raynald Viger

Organigramme

Direction générale des intermédiaires de marché

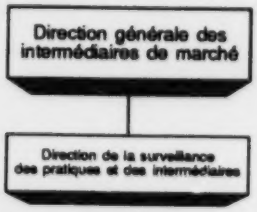

Budget de la Direction générale des intermédiaires de marché

Contrôle et surveillance des intermédiaires de marché	1 455 635 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1992)

Hors cadre	1
Cadre supérieur	1
Cadres intermédiaires	2
Professionnels	12
Fonctionnaires	22
Total	**38**

Les responsables (au 31 mars 1992)

Surintendant des intermédiaires de marché
Alain Samson

Directrice de la surveillance des pratiques et des intermédiaires
Sylvie Bacon-Gauthier

Organigramme

Direction générale des institutions de dépôts

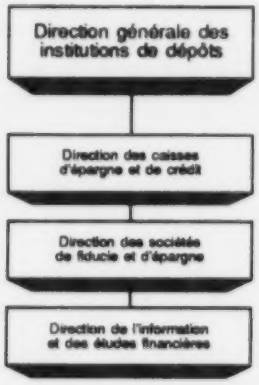

Budget de la Direction générale des institutions de dépôts

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts	3 717 295 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1992)

Hors cadre	1
Cadres supérieurs	6
Professionnels	53
Fonctionnaires	13
Total	**73**

Les responsables (au 31 mars 1992)

Surintendant des institutions de dépôts
Fernand Gauthier

Directeur de l'information et des études financières
Jean-Pierre April

Directeur des sociétés de fiducie et d'épargne
André Vallière

Directeur des caisses d'épargne et de crédit
Conrad R. Veillette

Québec
— Directeur adjoint
Raymond J. Maheu

Montréal
— Directeur adjoint
Claude Gendron

Organigramme

Direction générale de l'administration et des entreprises

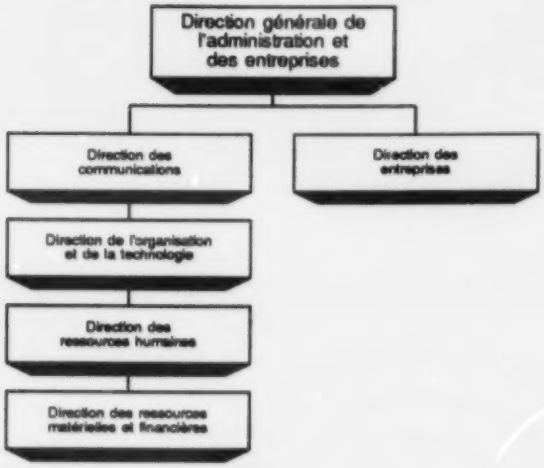

Budget de la Direction générale de l'administration et des entreprises

Administration générale et enregistrement des entreprises	13 849 575 $[1]

Personnel autorisé (au 31 mars 1992)

Cadres supérieurs	7
Cadres intermédiaires	11
Professionnels	28
Fonctionnaires	181
Total	**227**
Occasionnels et étudiants	21

1 Comprend aussi les crédits du Bureau de l'Inspecteur général et de la Direction des affaires juridiques.

Les responsables (au 31 mars 1992)

Directrice générale de l'administration et des entreprises
Louise Milhomme

Directeur des communications
Thomas-Louis Simard

Directrice des ressources matérielles et financières
Patricia St-Pierre, par intérim

Directeur des ressources humaines
Claude Coulombe

Directrice de l'organisation et de la technologie
Thérèse Monier

Directeur des entreprises
Roger Lequy

Liste des lois mettant en cause l'Inspecteur général des institutions financières

A) Responsabilité de l'administration d'une loi en vertu d'une disposition expresse à cet effet ou en vertu de l'annexe I de la Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières.

Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) a. 422.1

Loi sur les caisses d'entraide économique (L.R.Q., c. C-3) a. 31

Loi concernant certaines caisses d'entraide économique (c. C-3.1) a. 146.1

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1) a. 590

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) a. 1.1

Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46) a. 14

Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., c. C-47) a. 23

Loi sur les corporations de fonds de sécurité (L.R.Q., c. C-69.1) a. 77

Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés (L.R.Q., c. D-1)

Loi sur les intermédiaires de marché (L.R.Q., c.I-15.1) a. 261

Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., c. L-4)

Loi sur la mainmorte (L.R.Q., c. M-1)

Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., c. P-16) a. 53

Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22) a. 17

Loi sur les sociétés d'entraide économique (L.R.Q., c. S-25.1) a. 37

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (L.R.Q., c. S-29.01) a. 407

Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., c. S-30) a. 9

Loi remplaçant la Loi concernant la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins (L.Q., 1989, c. 113)

Loi concernant certains placements des compagnies d'assurance (L.Q., 1973, c. 68)

B) Fonctions, attributions et compétences diverses en vertu de certaines dispositions d'une loi.

Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25) a. 93, 161, titre VII, 177-178-179-179.1-180-181-182-183

Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., c. A-26) a. 6, 10, 13.1, 31.4, 34.2, 42

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) a. 458.16, 458.18, 458.19, 458.21, 458.40

Loi sur les clubs de chasse et de pêche (L.R.Q., c. C-22) a. 1, 2, 4

Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., c. C-23) a. 1, 4

Code du travail (L.R.Q., c. C-27) a. 149

Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) a. 649, 651, 652, 654, 673

Loi sur la communauté régionale de l'Outaouais (L.R.Q., c. C-37.1) a. 76.g

Loi sur la communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2) a. 113.g

Loi sur la communauté urbaine de Québec (L.R.Q., c. C-37.3) a. 84.g

Loi sur les compagnies de cimetière (L.R.Q., c. C-40) a. 1, 4, 5, 11

Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité (L.R.Q., c. C-44) a. 8, 10

Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains (L.R.Q., c. C-69) a. 2, 8, 29, 30, 46, 50

Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71) a. 2, 5, 7, 15, 16

Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17) a. 3, 6, 13, 19

Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1) a. 2, 11, 16, 21

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (L.R.Q., c. F-3.2.1) a. 6

Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières (L.R.Q., c. I-11.1) a. 1, 8, 9, 9.1, 21, 22

Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-14) a. 233

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (L.R.Q., c. P-30) a. 60

Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5) a. 64, 66, 66.1, 67, 119, 120, 121

Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers les animaux (L.R.Q., c. S-32) a. 1

Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40) a. 1, 9, 10, 11, 20, 26

État annuel des permis accordés aux compagnies étrangères au cours de l'année financière 1991-1992

L'Inspecteur général des institutions financières doit inclure dans son rapport annuel un état des permis accordés aux compagnies étrangères qui font affaires au Québec, en vertu de l'article 13 de la Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46).

Les corporations étrangères, sujettes à l'obtention d'un permis pour faire affaires au Québec et qui paraissent au rapport, comprennent « les corporations commerciales et les compagnies à fonds social non constituées par ou en vertu d'une loi de la Législature de cette province et du Parlement du Canada » (art. 2). Toutefois, les compagnies de la province de l'Ontario ne sont pas assujetties à l'obligation de se munir d'un permis de faire affaires, puisque cette province se prévaut des dispositions de réciprocité prévues au paragraphe 4 de l'article 2 de la même loi, et par l'arrêté en conseil approuvé le 15 février 1930.

Si ces exemptions existent quant à l'obligation d'obtenir un permis de faire affaires pour les compagnies fédérales et ontariennes, ces dernières ne demeurent pas moins assujetties à la Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22), tout comme les autres compagnies faisant affaires au Québec. Le permis délivré aux compagnies étrangères possède un caractère permanent et n'a donc pas à faire l'objet d'un renouvellement annuel. Cependant, ce permis peut être retiré « si la corporation étrangère omet d'observer les restrictions et conditions de ce permis, ou les règlements concernant la nomination et le maintien d'un représentant dans cette province ou de s'y conformer » (art. 9).

Le Service de l'immatriculation de la Direction des entreprises a accordé 114 permis en 1991-1992.

État annuel des permis accordés aux compagnies étrangères au cours de l'année financière 1991-1992

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
AIR LIBERTÉ, COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRANSPORT AÉRIEN INC. 2974-5403	France	1991 06 19	3 000,00 $	—
LES ALIMENTS PARAGON INC. 2851-7241	New Hampshire	1991 05 23	300,00 $	—
AMF REECE, INC. 2944-1375	Commonwealth de Virginie	1991 07 16	300,00 $	40 000,00 $
ANDREWS, BARTLETT ET ASSOCIÉS, INC. 2999-9596	État de l'Ohio	1991 11 07	3 000,00 $	—
ANDRITZ SPROUT-BAUER LTÉE 3014-7532	Nouveau-Brunswick	1992 01 27	3 162,00 $	—
ARMATURES ET SOLIVES NORDEL MACMILLAN INC. 2998-8334	Colombie-Britannique	1991 11 13	3 000,00 $	—
ASUBCAT, INC. 3007-4041	État du Minnesota	1992 01 16	1 000,00 $	—
ATLAS DE L'OUEST INTERNATIONAL INC. 2994-7009	Delaware	1991 10 10	3 000,00 $	1 000 000,00 $
LES AUTOMOBILES ALLAIN INC. 2940-2039	Nouveau-Brunswick	1992 01 21	1 000,00 $	—
BENTLY NEVADA CANADA LTÉE 2727-5056	Alberta	1991 10 23	3 000,00 $	—
LES CÂBLES ENFOUIS COMRAY LTÉE 2930-3799	Terre-Neuve	1991 04 09	3 000,00 $	—
CAMIONS WESTERN STAR INC. 2653-2069	Colombie-Britannique	1991 12 02	3 000,00 $	—
CANADELLE INC. 1704-8125*	Nouvelle-Écosse	1992 02 12	3 162,00 $	—
CENTRE D'ACTIVITÉS POUR ENFANTS D.Z. INC. 2999-9513	Missouri	1991 11 07	1 000,00 $	—
LES CENTRES D'ACHATS VAL D'OR INC. 1330-1981*	Floride	1992 03 31	405,24 $	—
CENTRES DE SERVICE CRUCIBLE-SANDERSON (UNE DIVISION DE CRUCIBLE MATERIALS CORPORATION) 1375-2654	Delaware	1991 08 08	3 000,00 $	—
CLASSIFICATION DET NORSKE VERITAS INC. 3018-8015	Norvège	1992 02 20	3 162,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
CLINIQUE MÉDICALE VAN TRI NGUYEN INC. 2923-5561	Nouveau-Brunswick	1991 06 26	300,00 $	—
COFFRAGE EFCO INC. 1129-6035*	Iowa	1991 08 22	100,00 $	—
COMPAGNIE ALTHIN MÉDICAL INC. 3021-4605	Delaware	1992 03 23	1 054,00 $	—
LA COMPAGNIE CANUCK INC. 2468-5224*	Alberta	1991 08 05	100,00 $	—
COMPAGNIE D'EXPERT EN SINISTRE FRONTIER (ALBERTA) LTÉE 2997-9820	Alberta	1991 10 31	3 000,00 $	—
COMPAGNIE MINIÈRE CLIFFS INC. 1342-1953*	Delaware	1991 10 31	250,00 $	—
COMPAGNIE PÉTROLIÈRE WESTERN INC. 2977-9055	Minnesota	1991 08 22	452,35 $	—
LA COMPAGNIE DE PAPIER D'ESTAMPE CROWN INC. 2988-0671	New Jersey	1991 11 13	3 000,00 $	—
COMPAGNIE DE SERVICE LANDRY INC. 2993-5970	Delaware	1991 10 11	1 532,50 $	—
LA COMPAGNIE H.J. HEINZ DU CANADA LTÉE 2982-7359	Alberta	1991 09 04	3 000,00 $	—
CORPORATION DIAMITE 2909-0867	Nevada	1991 09 10	3 000,00 $	—
COORPORATION ENVIRONNEMENTALE MILLGARD 2999-9554	État du Michigan	1991 11 07	1 000,00 $	—
CORPORATION SALZGITTER CANADA 3010 5233	Colombie-Britannique	1992 01 31	1 000,00 $	91 000,00 $
LA CORPORATION SARA LEE DU CANADA LTÉE 1910-5949	Nouvelle-Écosse	1992 01 22	3 000,00 $	—
CORPORATION UTILX 2802-2127*	Delaware	1991 06 06	1 500,00 $	350 000,00 $
CORPORATION DE COMMERCE MONDIAL VANDERBILT 1357-1799*	New York	1991 07 03	100,00 $	—
CORPORATION DE SERVICES MARITIMES KERR 2979-0771	Delaware	1991 09 13	300,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
CRC, RÉSEAU DE RESSOURCES DE CRÉANCIERS CANADIENS INC. 2936-8602	Colombie-Britannique	1991 05 14	3 000,00 $	—
CSX INTERMODAL, INC .2583-5281*	Delaware	1991 05 14	150,00 $	—
LES DAUPHINS SUR LE PARC LTÉE 2885-1418	Alberta	1992 01 20	3 000,00 $	—
DIM ROSY TEXTILES INCORPORÉE 2206-4091	Nouvelle-Écosse	1992 03 18	3 000,00 $	378 000,00 $
DISTRIBUTION LABTEC INC. 2989-8145	New Jersey	1991 09 10	3 000,00 $	—
DISTRIBUTIONS MENUMASTER, INC. 2925-6401	Nevada	1991 04 04	300,00 $	—
D'ARCY DELMAR, INC. 3009-8735	Floride	1991 12 18	1 000,00 $	—
EMBALLAGE HILINEX, INC. 2981-4555	Colombie-Britannique	1991 08 16	3 000,00 $	—
LES ENCANS G.A.B. LTÉE 2999-3623	Colombie-Britannique	1991 11 07	3 000,00 $	—
LES ENSEIGNES & MAINTENANCE WHITE WAY INC. 2983-7473	Illinois	1991 10 22	635,00 $	—
ENTREPRISES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE MACHINERIE (.A.C.) INC. 2986-0301	Maryland	1991 08 22	325,00 $	—
LES ÉQUIPEMENTS HOULE HI-REACH LTÉE 2770-5920	Colombie-Britannique	1991 08 21	3 000,00 $	—
FEDNAV INTERNATIONAL LTÉE 3010-6017	République du Libéria	1991 12 30	1 000,00 $	—
FICHTEL & SACHS INDUSTRIES, INC. 2994-1127	New York	1991 10 16	3 000,00 $	—
LA FINANCIÈRE GRAND MÉTROPOLITAIN CANADA LTÉE 2939-1372	Nouveau-Brunswick	1991 06 12	3 000,00 $	—
FOURNITURES INFORMATIQUES MÉMOREX, INC. 2926-4611	Delaware	1991 09 10	300,00 $	—
GROUPE VESTIMENTAIRE JONES INC. 2918-8380	Commonwealth de Pennsylvanie	1991 08 08	300,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
GROUPE BSTC INC. 3000-1333	New Jersey	1992 01 20	3 000,00 $	—
HALLIBURTON CANADA INC. 2925-6849	Alberta	1991 05 02	3 000,00 $	—
HGS SERVICE GÉOPHYSIQUE INC. 1134-8141*	Nevada	1991 07 03	105,00 $	5 000 000,00 $
HORIZON GALE LTÉE 2988-3675	Alberta	1991 09 23	3 000,00 $	—
H.R. OPTIONS INC. 3024-6490	Californie	1992 03 31	3 000,00 $	—
IMAGES & ATTITUDE, INC. 2976-8686	Utah	1991 09 10	3 000,00 $	—
LES IMMEUBLES SOBEYS LTÉE 2989-1504	Nouvelle-Écosse	1991 10 22	3 000,00 $	—
LES IMMEUBLES TOWNSEND LIMITÉE 2988-0663	Nouvelle-Écosse	1991 09 13	300,00 $	—
LES IMMEUBLES RGL INC. 2988-0630	Nouveau-Brunswick	1991 09 18	3 000,00 $	—
LES IMPORTATIONS GURN-Z F.R. INC. 2983-7382	New Hampshire	1991 09 30	300,00 $	15 000,00 $
INSDUSTRIES MAYNARDS LTÉE 2983-7663	Colombie-Britannique	1991 08 15	3 000,00 $	—
INDUSTRIES BOW VALLEY LTÉE 2941-0131	Alberta	1991 06 10	3 000,00 $	—
LES INVESTISSEMENTS UNIVERSELS CANADIENS, INC. 2911-7389	Michigan	1992 01 20	3 000,00 $	—
LIGNES AÉRIENNES CANADIEN RÉGIONAL LTÉE 2928-9469	Alberta	1991 04 05	3 000,00 $	—
LOCATION D'AUTOS ALAMO (1991), INC. 3001-7875	Colombia	1991 12 16	1 000,00 $	—
MARITIME TRANSA-TLANTIQUE USA, INC. 2989-6164	Delaware	1991 09 12	300,00 $	—
MCKINSEY & COMPAGNIE, INC. 2988-6694	New York	1991 10 01	3 000,00 $	—
LES MODES DINO VALINO INC. 3009-4270	New York	1992 01 22	3 000,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
NOVUS INTERNATIONAL NOURRITURES ANIMALES INC. 2989-8103	Delaware	1991 09 12	3 000,00 $	—
L'OR NOIR MOLY, INC. 3024-6458	Georgie	1992 03 18	1 054,00 $	—
LES ORDINATEURS LASER VTECH LTÉE 2684-6261*	Colombie-Britannique	1991 07 26	542,50 $	—
PAPIER NSC, INC. 2939-1174	Delaware	1991 06 03	300,00 $	—
LES PÂTISSERIES PRO INC. 2985-6416	Alberta	1991 09 12	3 000,00 $	—
PERMIS EXPRESS, INC. 2982-8530	Nevada	1991 08 02	300,00 $	—
PLACEMENTS MAJENDIE LTÉE 3007-4033	Colombie-Britannique	1992 01 15	3 000,00 $	—
PRC SERVICE DE GESTION PUBLIQUE, INC. 2904-0615	Delaware	1992 03 24	1 054,00 $	—
PRODUITS D'ISOLATION PLASTIPAN LTÉE 2978-7116	Alberta	1991 08 19	3 000,00 $	—
PRODUITS FOREVER LIVING CANADA, INC. 3007-3902	État du Nevada	1992 01 13	1 000,00 $	—
LES PRODUITS KIDDIE INC. 3019-4260	Commonwealth du Massachusetts	1992 02 20	1 054,00 $	—
LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES STANLEY LTÉE 3009-8693	Colombie-Britannique	1992 01 21	3 000,00 $	—
PROMO HÔTELS CANADA S.A. 2996-3253	République de Panama	1991 10 10	1 000,00 $	—
P.D. MCLAREN LTÉE 2939-1406	Colombie-Britannique	1991 06 18	300,00 $	—
RAIL EUROPE, INC. 2931-8722	Delaware	1991 05 03	385,40 $	—
RCI CANADA INC. 3022-7532	Indiana	1992 03 31	1 054,00 $	—
LES RÉSIDENCES PARC CENTRAL LTÉE 2981-7145	Alberta	1991 08 28	3 000,00 $	—
RESTAURANTS HEARTLAND LTÉE 3007-9941	Manitoba	1991 12 09	3 000,00 $	—
ROBERTSON-CECO CORPORATION 2761-9642*	Delaware	1991 05 07	150,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
SAUMON HÉRITAGE INCORPORÉE 2941-3911	Colombie-Britannique	1991 06 06	3 000,00 $	—
SERVICE DE LIVRAISON DES MARCHANDS MHDS INC. 2981-9133	Californie	1991 10 23	300,00 $	1 000 000,00 $
SERVICES HYPOTHÉCAIRES CAPITAL GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE DU CANADA INC. 2796-7132*	New Jersey	1991 07 03	231,05 $	1 000,00 $
SERVICES DE RENCONTRES TOGETHER DE MONTRÉAL, INC. 3006-8779	État du Connecticut	1992 01 09	3 000,00 $	—
LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT CASE INC. 1470-1031*	Wisconsin	1991 06 26	117,50 $	—
SOCIÉTÉ DE QUINCAILLERIE TRUE TEMPER INC. 2921-4731	Ohio	1991 08 16	3 000,00 $	—
SOCIÉTÉ DE SERVICES DE GESTION ALCAN E.-U. INC. 3010-6405	État de l'Ohio	1992 01 08	3 000,00 $	—
SOCIÉTÉ GRID DU CANADA INC. 2923-6288	Alberta	1991 04 26	3 000,00 $	100 000,00 $
SOLARONICS LTÉE 2939-1356	France	1991 08 16	965,60 $	—
LES SYSTÈMES D'ENVI RONNEMENT ZIMPRO PASSAVANT INC. 2939-1414	Wisconsin	1991 09 12	341,25 $	100 000,00 $
SYSTÈMES EVEREX (CANADA) INC. 2979-0482	Colombie-Britannique	1992 02 28	3 162,00 $	—
TANA CANADA INC. 1111-7280	Nouvelle-Écosse	1992 01 22	3 000,00 $	—
TCHANG IMMOBILIÈRE S.A. LTÉE 3006-0701	République de Panama	1991 11 28	1 000,00 $	—
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INTERA (CANADA) LTÉE 2928-1367*	Alberta	1991 09 18	1 500,00 $	—
TECHNOLOGIES EN TÉLÉCOMMUNI-CATIONS MYERS INC. 3001-2538	Nouvelle-Écosse	1991 11 14	1 000,00 $	—

Nom et numéro de dossier	Adresse	Date	Honoraires	Fonds social autorisé
LES TECHNOLOGIES INTERA LTÉE 2928-1367	Alberta	1991 04 09	3 000,00 $	—
TECHNOLOGIES NEC CANADA INC. 2486-4993	Delaware	1991 10 16	3 000,00 $	—
TÉLÉCOMMUNICATIONS SOUTHWESTERN BELL INC. 2936-8974	Delaware	1991 08 14	300,00 $	—
LES TEXTILES STEARNS INC. 3011-6057	État de l'Ohio	1992 01 22	3 000,00 $	—
THERMOGRAVURE R.T.I. INC. 2915-3400	Manitoba	1991 10 30	3 000,00 $	—
LES TOURS JETSET LTÉE 2997-9879	Australie	1991 11 04	1 000,00 $	—
TRACTEUR UNIVERSEL CANADA LTÉE 3001-3460	Yukon	1991 11 14	3 000,00 $	—
ULTIME FRAGRANCE DU CANADA INC. 2893-2473	Alberta	1991 07 03	3 000,00 $	—
VÊTEMENTS DE PLUIE PARTOS INC. 2996-3618	England and Wales	1991 10 18	3 000,00 $	—
XENERGY INC. 2985-2597	Massachusetts	1991 09 13	472,50 $	—
ZELLERS INC. 2926-3761	Colombie-Britannique	1992 01 30	3 000,00 $	—

* Nouveaux permis émis en vertu de l'article 7 par suite du changement de son nom.

Composition typographique : Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en septembre 1992
sur les presses de l'imprimerie
Auger inc. à Pointe-Du-Lac